

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Poste	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne.....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

Voir les Dernières Nouvelles à la fin de la 3^e page.

SAUMUR, 12 JANVIER

Les coulisses de la crise

Nous avons parlé à mots couverts de la crise ministérielle qui devait éclater.

Revenant aujourd'hui sur cet incident qui s'est dénoué par le coup de théâtre du 10, disons que c'est à la suite d'une visite faite à M. Ribot par un ancien ministre qui lui montra l'original d'une lettre de M. de Freycinet à Cornélius Herz, que la dislocation du cabinet est devenue inévitable.

Pendant cinq ou six jours, ont s'épuisé inutilement à faire comprendre au ministre de la guerre la nécessité de sa retraite.

Mais M. de Freycinet objectait qu'il ne voulait pas abandonner son portefeuille à cause d'une lettre qui, selon lui, n'avait rien de reprehensible. Il ajoutait des arguments empruntés à la raison d'Etat, disant qu'il serait profondément regrettable que « celui qui dirige le ministère de la guerre depuis tant d'années tombât devant une question de Panama, et que cela serait d'un déplorable effet à l'extérieur. »

Enfin, M. Ribot après avoir consulté le Président de la République et ses collègues du conseil, decida la démission collective du cabinet.

Lundi soir, M. Carnot, qui avait atteint les dernières limites du découragement, fit demander le général de Galliffet pour lui proposer le portefeuille de la guerre.

Le général de Galliffet déclina cette offre et conseilla au Président de choisir un militaire ayant des capacités administratives.

D'où le choix du général Loizillon.

Le même soir, le Président fit appeler un de nos hommes politiques les plus en vue pour lui proposer le portefeuille de l'intérieur.

— Mon heure n'est pas encore venue, répondit celui-ci. Mais croyez que je vous suis tout dévoué et si les circonstances exigent les preuves de ce dévouement, je serai prêt.

C'est alors que M. Ribot entreprit le replâtrage du ministère.

A CEUX QUI SOUFFRENT

Des ministres de la République sont pris la main dans le sac.

Il y en a cinq ou six.

Et, parmi eux, deux anciens ministres de la justice.

Il était réservé à la République de voir des ministres de la justice, les chefs hiérarchiques, les chefs suprêmes des juges et des magistrats, assis au banc d'infamie, sous l'accusation la plus ignominieuse.

Et qu'ont-ils fait de cet argent du Panama, de votre argent, à vous tous, travailleurs ?

Ils ont payé leurs journaux : c'est Floquet qui l'a avoué.

Ils ont payé leurs candidats : c'est Rouvier qui l'a confessé.

Ils ont fait faire leurs photographies gratis.

Ils ont fait la noce, ils ont bu, ils ont mangé, ils ont payé leurs amours avec votre argent, avec l'argent des pauvres, et, alors que vous suiez la misère, vous autres, que vous grelotiez le froid, que la faim assiége vos chaumières et fait pleurer vos petits enfants !

LE PANAMA

M. le juge d'instruction Franjuvillé se serait rendu chez M. de Freycinet pour l'interroger au sujet de l'emploi d'une somme de deux

millions à lui versée par la Compagnie de Panama.

M. de Freycinet aurait avoué avoir en effet demandé cette somme à ladite Compagnie, parce que les fonds secrets de son ministère étaient insuffisants. Et il aurait prétendu l'avoir employée à l'achat de documents militaires et politiques étrangers.

On annonce que le juge d'instruction interrogera de nouveau M. Clémenceau.

LE PROCÈS

La seconde audience du procès de Panama a été consacrée à l'interrogatoire de MM. Fontane, Cottu et Eiffel.

Le président reproche à ce dernier d'avoir touché des sommes pour un matériel qui n'a pas existé.

L'AVOCAT GÉNÉRAL RAU

Il s'est produit, à la première audience du procès de Panama, un incident qui doit être signalé.

À un moment où, pressé par le président, M. Charles de Lesseps allait dire la vérité sur le cas de M. Bailhaut, l'avocat général, M. Rau, s'est écrié :

— « Je consens à ce que M. de Lesseps dise ce qu'il sait, mais c'est à la condition qu'il mette une sourdine à ses révélations. »

De tous côtés se sont élevées des protestations indignées.

Et le président a dû remettre M. l'avocat général à sa place.

Nous demandons s'il est possible que ce magistrat conserve ses fonctions.

INFORMATIONS

LE NOUVEAU MINISTÈRE

La liste du nouveau ministère paraît aujourd'hui à l'Officiel.

Le gouvernement ne fera pas de déclaration aux Chambres.

Le portefeuille de la marine a été offert à l'amiral Gervais, qui hésite.

S'il refuse, M. Ribot fera des offres à un autre amiral.

M. Jamais refuse définitivement le sous-secrétariat des colonies.

Qu'il y eut ou non un ministre de la marine, les membres du cabinet ont dû se réunir à 5 heures en conseil, sous la présidence de M. Carnot.

C'est dans cette séance que les décrets ont été signés. Il est fort probable que le gouvernement s'expliquera verbalement sur les faits qui ont amené sa reconstitution.

PRÉSIDENTS ET VICE-PRÉSIDENTS

M. Leroyer a été réélu président du Sénat par 162 voix sur 163 votants.

M. Casimir Perier a été élu président de la Chambre au troisième tour de scrutin par 254 voix. M. de Mahy a obtenu 76 voix, et M. Brisson, qui du reste n'avait pas posé sa candidature, 36.

Les quatre vice-présidents élus sont MM. Peytral, Félix Faure, de Mahy et Etienne. Ce dernier n'a qu'une voix de majorité.

LE CAS DE M. DE FREYCINET

Relativement à M. Cornélius Herz, M. de Freycinet a été accusé :

1° D'avoir décerné la croix de grand-officier de la Légion d'honneur à cet Allemand, espion de la Triple-Alliance, et qui a été dans notre pays le bacille de la corruption la plus éhontée ;

2° D'avoir toléré, sinon favorisé, en 1886, sa tentative d'accaparement du monopole des téléphones ;

3° D'avoir entretenu des relations affectueuses avec lui et de l'avoir eu pour compagnon de ses villégiatures d'Aix-les-Bains ;

4° De l'avoir recommandé à M. Jules Roche

11 Feuilleton de l'Écho Saumurois

MARTHE

PAR JEANNE SANDOL

X

C'est le jour où Claudine Pelzac a mis chez elle toutes voiles dehors. Il s'agit de faire un bon accueil au nouveau ménage, de fêter l'arrivée de la jeune bru dans sa nouvelle famille.

— Cette Rose est une si bonne fille, répète en s'agitant la mère de François. Marthe descend la pile d'assiettes à fleurs rouges... Tu mettras M. le curé près de toi... La table sera bien un peu courte; mais en se serrant, on y tiendra... Jacques a-t-il mis bonne provision de bois au coin de lâtre? Je crois qu'il n'a jamais fait si froid qu'aujourd'hui. Sais-tu, Marthe, que tout le monde se réjouit à Arvieux de cette chasse aux loups. Ces vilaines bêtes deviennent tous les jours plus hardies et chacun tremble pour son troupeau. Aussi est ce un grand service que vont nous rendre ces jeunes gens. Ce sont tous des intrépides avec lesquels les loups auront à compter.

— On dit que les loups sont en si grand nombre dans la gorge d'Aussois; n'avez-vous, ma mère, aucune crainte pour François ?

— Oh! François est un rusé chasseur, et puis, si les loups sont nombreux, ceux qui les attaquent le sont aussi. Dans le village, chacun hébergera cette jeunesse de son mieux; pour notre part, nous aurons les deux cousins de Rose. M. le curé donne une chambre à M. l'ingénieur.

— L'ingénieur dit Marthe surprise. Il est donc de cette partie de chasse ?...

— Oui, il paraît qu'il se fait un plaisir de cette battue dans la montagne. Oh! celui-là n'est pas un beau monsieur qui s'écoute; il ne craint ni la peine, ni le froid. François prétend qu'il est aussi courageux qu'il est savant et bon. Ah! il ne faudrait pas toucher à son supérieur, vois-tu ma fille. François se mettrait au feu pour lui.

Marthe se rappelle la figure brune de l'ingénieur, cette figure exprime en effet une grande énergie. Elle se souvient aussi de la force physique du jeune homme. Avec quelle facilité il a soulevé, en le rejetant loin de lui, l'animal étendu mort sur la route; avec quelle promptitude il a relevé le cheval abattu, l'ai-

dant à se remettre sur ses pieds, tout ceci, sans effort et par cela même avec une certaine grâce.

Où, c'est un heureux assemblage dont une femme est toujours charmée, que celui d'un esprit fin et cultivé uni à la bravoure et à la force physique.

Le jeune couple cependant est arrivé, on s'embrasse, on s'empresse.

— Venez bien vite auprès du feu, Rose, dit Marthe à la nouvelle mariée.

Les jeunes gens détellent le traîneau.

— Dépêchez-vous, leur crie Claudine, en débouchant avec précaution des bouteilles de son meilleur vin.

La famille est au complet, les yeux de Claudine vont de la vieille horloge à la porte d'entrée.

— Que fait donc M. le curé, lui toujours si exact, il est en retard? Midi et midi... Ah! j'entends son pas...

En effet, avant d'entrer, le curé secoue ses souliers garnis de neige.

— Oui, oui, je suis en retard, dit-il en voyant le coup d'œil que Claudine jette sur l'horloge. J'ai été retenu par les devoirs de l'hospitalité, devoirs que je remplis même fort

mal en ce moment, puisque j'ai laissé mon hôte tout seul chez moi.

— C'est M. l'ingénieur, dit François. Si j'avais osé, je lui aurais demandé de prendre part à notre dîner. Mais je ne puis oublier qu'il est mon supérieur, et il est mieux à sa place au presbytère que chez nous. Et pourtant, c'est un homme si bon et si simple, quoi qu'il appartienne au plus grand monde.

Nous l'appelons M. l'ingénieur, mais son vieux domestique ne le nomme jamais autrement que M. le comte...

— Marthe avait deviné juste, c'était bien un homme distingué que cet employé supérieur...

(A suivre.)

Vieux maîtres.

Le marchand de tableaux à un amateur :

— Voici un magnifique, un splendide Rubens, je vous le laisse à 3,000 francs, pas un sou de moins.

LE CLIENT. — C'est pour rien. Cependant c'est encore trop pour ma bourse.

LE MARCHAND, d'un air aimable. — Eh bien! voyons, revenez demain, je vous le céderai à 2,000 francs, seulement il sera signé : Van Dyck.

pour en faire notre commissaire général à l'exposition de Chicago.

M. Hubbard demandera à interpellier le gouvernement sur la date des élections générales.

MORT D'UN SÉNATEUR

M. Chevandrier, sénateur républicain de la Drôme, est mort à Paris à l'âge de 70 ans.

L'ÉVÊCHÉ DE MOULINS

Il est question, pour la succession de M^r de Dreux-Brézé à l'évêché de Moulins, de M. l'abbé Leroy, vicaire capitulaire d'Amiens, docteur en médecine et en théologie.

UN MALENTENDU

Les témoins de M. Le Hérisse et ceux de M. du Périer de Larsan ont reconnu que l'incident qui avait motivé, de la part de ce dernier, une demande de réparation, devait être attribué à un malentendu.

M. ANDRIEUX

L'ancien préfet de police se rendra la semaine prochaine à Bordeaux pour défendre M. Denayrouze contre M. Raynal devant la Cour d'assises.

Deux grands meetings auront lieu à Bordeaux, où M. Andrieux prendra la parole.

L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE A STRASBOURG

Strasbourg, 41 janvier. — L'empereur Guillaume vient d'arriver inopinément par train spécial, venant de Sigmaringen.

On bat la générale. L'empereur, escorté par un escadron de uhlans, s'est rendu à cheval de la gare au palais. Cette visite, tout à fait inattendue, cause une profonde émotion.

AU DAHOMEY

Un télégramme du général Dodds dit qu'il vient de faire une tournée jusqu'à Grand-Pop sans escorte. Quatre émissaires de Behanzin ont été arrêtés à Wyddah. Les chefs d'Allada ont fui avant notre arrivée après avoir incendié le camp et le palais du roi. Les parents de celui-ci ont demandé à faire leur soumission. L'entourage de Behanzin s'efforce de l'amener à prendre le même parti. Mais il résiste encore.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 14 janvier 1893.

Les meilleures dispositions signalées hier s'accroissent aujourd'hui : les demandes ont succédé aux offres des jours précédents, effaçant toute crainte de panique.

Le 3 0/0 progresse à 95.05 ; le 4 1/2 0/0 à 105.70.

La Rente Italienne consolidée à 90.17 l'avance reconquise hier.

La crise actuelle ne peut qu'être favorable à la Banque de France, elle conserve le cours de 3,800. Le Crédit Foncier se maintient en grande

fermeté à 910, cours qui représente avec les 30 fr. mis en paiement le cours de 970.

La Banque de Paris regagne à 620 encore 3 francs sur son dernier cours de la veille. La Société Générale a témoigné pendant toute cette période critique d'une tenue remarquable. Elle reste aux environs de 470.

Le Crédit Lyonnais est bien tenu à 741 fr. Le Comptoir National d'Escompte reste en reprise sur les cours des jours précédents, il est demandé à 480.

L'action de la Société des Immeubles de France se maintient ferme à 490 fr.

Les obligations hypothécaires de la C^{ie} des Bains Salins de la Moulière, à Besançon, dont le revenu fait ressortir une capitalisation de 5.26 0/0, constituent un placement garanti par des immeubles.

Les Chemins Economiques valent 402 fr.

Ch. HEYMAN et C^{ie},

10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Observations de M. DAVY

Opticien, place de la Bilange, 25 SAUMUR.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 3 h.	—	3°
Ce matin, à 8 h.	—	4°
Midi,	760 ^{m/m}	2°
Hausse	2 ^{m/m}	—
Baisse	2 ^{m/m}	—
Température minima de la nuit	—	6°

Pour les Pauvres

Le Conseil municipal d'Angers vient de voter une somme de 10,000 fr. pour les pauvres atteints par les rigueurs de l'hiver. Ce vote a eu lieu à l'unanimité.

Nous aurions aimé voir notre Conseil de Saumur prendre une semblable initiative. Ici, aussi, il y a des pauvres qui souffrent terriblement du froid et qui attendent des secours. Pourquoi le Conseil ne leur vient-il pas en aide dans une mesure aussi large que généreuse ?

Questionnez nos édiles. Ils vous répondront qu'ils n'ont pas d'argent.

Et nous nous demandons toujours : Où a passé l'argent ?

Recrutement. — Classe 1892

Fixation des jours et lieux du tirage au sort

Par arrêté de M. le Préfet en date du 4 janvier 1893, les jours et lieux du tirage au sort pour la classe 1892 sont fixés ainsi qu'il suit pour l'arrondissement de Saumur :

Saumur (Nord-Ouest) — Lundi 23 janvier, à une heure, à la mairie.

Saumur (Nord-Est). — Samedi 28 janvier, à 9 heures, à la mairie.

Saumur (Sud). — Lundi 30 janvier, à une heure, à la mairie.

Gennes. — Mercredi 1^{er} février, à 2 heures 1/2, à la mairie.

Doué. — Vendredi 3 février, à 9 heures, à la mairie.

Vihiers. — Vendredi 3 février, à 2 heures, à la mairie.

Montreuil-Bellay. — Lundi 6 février, à 4 heures 1/2, à la mairie.

Baccalauréat

Le ministre de l'instruction publique, sur la proposition des recteurs d'académie, vient de prendre une décision intéressant les aspirants au baccalauréat ès-lettres, dont la plus grande partie, on le sait, ne se destinent pas aux écoles du gouvernement.

Dorénavant, les candidats admissibles aux épreuves orales de la première série, depuis moins d'une année, conserveront le bénéfice de cette admissibilité pendant une année entière.

En conséquence, les aspirants déclarés admissibles à la session d'octobre-novembre 1892, pourront se présenter à l'examen oral de la première série, jusques et y compris la session d'octobre-novembre 1893.

Les examens oraux pour Saint-Bascent

La Commission chargée de faire subir aux sous-officiers admissibles les épreuves orales a commencé ses opérations à Paris.

Elle se rendra à Lyon, le 23 janvier ; à Marseille, le 8 février ; à Bordeaux, le 21 février ; à Nantes, le 5 mars.

C'est à Nantes que sont examinés les admissibles de la 9^e région de corps d'armée.

M^r FREPPEL

La Gazette de France publie une magistrale étude de M. Edmond Biré, consacrée à M^r Freppel.

Voici l'éloquente conclusion de ce remarquable travail :

« M^r Freppel restera l'une des plus grandes figures de notre temps. Si profonds qu'aient été les regrets excités par sa mort, je crois que beaucoup parmi nous n'ont pas apprécié dans toute son étendue la perte irréparable que nous venions de faire. Si éclatante que fût la réputation de l'Evêque d'Angers, elle était bien au-dessous de son mérite. »

Université catholique

Le comité angevin des dames patronesses de l'Association des Facultés catholiques de l'Ouest est presque entièrement constitué.

Nous sommes heureux de pouvoir publier, à propos de la conférence du 42 janvier, le nom des dames qui ont bien voulu donner à la grande œuvre fondée par M^r Freppel l'appui de leur gracieux concours.

Le comité se compose actuellement de :

M^{mes} de Bernard, Blanchet, Bodinier, de Bourqueney, de Clavières, Godard, André Joubert, de Kergos, M^{lle} Logerais, M^{mes} de Mouchy, Merlet, de la Moricière, E. Pavie, Robert, Rozé, de Terves, H. de Villoutreys.

Chemins de fer d'Angers à Noyant

La loi déclarant cette ligne d'utilité publique a été promulguée, et tout porte à croire que l'inauguration ne saurait se faire attendre. Toutefois la mauvaise saison a contrarié singulièrement les travaux d'achèvement.

Tournées Frédéric Achard

Qui ne connaît l'affiche légendaire, l'affiche bouton d'or de la Tournée Frédéric Achard ?

Nous allons la voir reparaitre toute resplendissante d'un titre nouveau, *Le Système Ribadier*, de MM. Georges Feydeau et Maurice Hennequin.

Nous qui devons tant de bonnes soirées à M. Frédéric Achard, nous sommes joyeux chaque fois que nous apprenons sa venue, et nous lui promettons d'avance le plus chaleureux accueil.

Champagne contre Saumur

Dans son numéro du 4 janvier, le *Droit*, journal des tribunaux, a publié la lettre suivante de M. Ackerman-Laurance, négociant en vins mousseux de Saumur, à Saint-Hilaire-Saint-Florent, près Saumur :

26 décembre 1892.

Monsieur,

Mon nom a été si souvent mêlé aux débats du procès de MM. Chapin et C^{ie}, relatés dans votre numéro du 2 décembre, que je crois pouvoir réclamer de votre courtoisie l'insertion des trois points de faits suivants :

1^o L'entrée des vins étrangers en Champagne résulte non seulement des expéditions des vingt-quatre départements qui l'alimentent régulièrement, mais surtout de la statistique de la chambre de commerce de Reims, qui constate, pour 1892, une expédition, de négociant à négociant, dans la Marne, de 13,375,000 bouteilles, pour 19,635,000 bouteilles sorties de la Champagne.

Ces 13,375,000 bouteilles, vendues de 4 à 3 fr., ne peuvent pas être des champagnes purs.

Lorsqu'il y a disette en Champagne, l'achat direct ou indirect des vins étrangers n'est donc plus une exception, mais bien une nécessité à laquelle le commerce en général ne peut pas se soustraire.

2^o L'ancienneté d'emploi par ma maison de l'expression Saumur-Champagne ne m'a pas été contestée à Angers. Elle m'a été reconnue par mes adversaires mêmes, puisqu'ils attestent que ma maison de Londres n'a été créée que pour la vente des Saumur-Champagne. Or, le contrat qui me lie à mon associé actuel, M. Bishop, est de 1872 et mon père avait

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOU DRAS

— Oui, vous ; je suis chargé près de votre personne d'une mission de la plus haute importance. J'avais d'abord résolu que je prierais ma mère d'être mon intermédiaire ; mais puisque nous voilà tous les trois, je ne vois pas pourquoi je n'aborderais pas la question franchement. Madame d'Etoges voudrait vous marier, et elle a un mari à vous proposer.

— Ce n'est pas cela, dit Claire en riant. Eh bien ! vous pouvez dire à madame d'Etoges, en lui adressant toutes sortes de remerciements de ma part, que je ne me marierai pas que Suzanne ne soit retrouvée, et que je n'épouserai qu'un mari qui lui conviendra.

« Je me garderai bien de lui dire cela, pensa Léonce, madame d'Etoges qui sait, assure-t-elle, où se cache mademoiselle Suzanne, ne la laisserait pas en repos jusqu'à ce qu'elle l'ait fait fuir au bout du monde, ou qu'elle l'ait

déterminée à revenir auprès de mademoiselle de Royan. »

En ce moment, Éléonore entra dans le salon : elle venait de faire une promenade en voiture avec madame Reinach. Son visage portait comme toujours l'empreinte d'une préoccupation visible.

— Puis-je savoir de quoi vous parlez ? demanda-t-elle après avoir serré toutes les mains qui se tenaient de son côté.

Madame Granval et mademoiselle de Royan gardèrent le silence.

— Quand vous êtes arrivée, ma chère Éléonore, dit Léonce, je faisais une chose bien ridicule pour un homme de mon âge. Je proposais à mademoiselle de Royan un mari de la part de madame d'Etoges.

— Et que répondiez-vous, ma chère Claire ?

— Que je ne me marierai que lorsque Suzanne m'aura choisi un mari, et par conséquent quand je serai de nouveau réunie à elle.

— Si j'avais su cela, j'aurais pu arranger cette affaire ; car je viens de rencontrer Suzanne tout à l'heure.

— Vous avez rencontré Suzanne ? s'écrièrent à la fois madame Granval, mademoiselle

de Royan et Léonce. Dites-nous comment, dans quel endroit ; vous a-t-elle vue ?

— Elle a dû me voir, quoique nous allions très-vite dans ce moment-là. J'ai voulu la montrer à madame Reinach, mais elle avait disparu avant que le cocher eût pu arrêter ses chevaux. Elle sortait, avec son oncle, de l'église Sainte-Elisabeth.

— Il n'y a donc que moi qui ne la rencontrerai pas, dit Claire tristement. De grâce, dites-moi comment vous l'avez trouvée, ma chère Éléonore.

— Elle m'a paru bien portante et satisfaite de son sort, car son visage était frais et souriant.

— Si elle venait de prier et qu'elle soutint son vieil oncle, cela n'a rien d'étonnant, dit Léonce.

« Elle est heureuse loin de moi, pensa Claire avec amertume ; que c'est mal à elle ! »

Éléonore avait un peu exagéré l'expression satisfaisante du visage de Suzanne, soit qu'elle l'eût vue ainsi, soit qu'elle n'eût pas été fâchée de dire ou du moins de faire entendre devant Léonce qu'on ne le regrettait pas.

La vérité est que Suzanne, au moment où Éléonore l'avait rencontrée, était calme et re-

cueillie. Le cœur de Granval avait deviné juste : elle venait non-seulement de prier, mais encore elle avait fait prier son oncle : pour la première fois depuis trente-trois ans le chevalier avait pu prendre sur lui d'entrer dans une église.

Nous raconterons ce qui s'était passé entre eux à cette occasion dans le chapitre suivant.

On parla encore de Suzanne pendant quelques instants, puis Éléonore demanda à Claire le nom du mari qu'on lui avait proposé.

— Adressez-vous à M. Léonce pour le savoir, ma chère amie, car il ne me l'a pas dit encore ; il est vrai que je n'avais pas songé à le lui demander.

— Vous a-t-on recommandé le secret, Léonce ? reprit mademoiselle Loubert en se tournant du côté de son cousin. Dans ce cas, nous pourrions renoncer à savoir de qui il s'agit, n'est-il pas vrai ?

— Je le crois, ma chère Éléonore ; mais rassurez-vous, j'ai toute liberté de parler. Le prétendant est M. le comte de Saint-Ibal.

— Je ne le connais pas, s'écria mademoiselle de Royan.

antérieurement travaillé pendant vingt-quatre années dans les mêmes conditions avec M. E. Rowcliffe, le prédécesseur de M. Bishop.

Cette ancienneté d'emploi ressort aussi des attestations sous serments des plus grandes maisons de vins anglaises, y compris presque tous les associés ou agents des maisons de Champagne en Angleterre indépendants de l'élément allemand, attestations précisant aussi la nature de cette publicité qui, après une expédition de plus de vingt millions de bouteilles, a créé pour les Saumur-Champagne un marché spécial et rendu toute confusion impossible. C'est l'œuvre de trois générations.

3^e Mes caisses, bouchons et étiquettes portent seulement :

Ma marque : DRY-ROYAL.

Mon nom : ACKERMAN-LAURANCE.

Mon domicile : SAUMUR.

Le mot Champagne, en connexion avec Saumur, n'a été employé que dans la publicité incriminée, publicité rédigée en anglais et faite par la maison de Londres dont je suis l'associé.

Or, cette publicité est, en Angleterre, sous la protection de l'art. 18 Marchandises Mark's Acts, ainsi que l'attestent les lettres des commissaires des douanes de Sa Majesté, seuls chargés de l'exécution de cette loi, art. 16, § 8.

Ce que je soumetts aujourd'hui à la Cour suprême, ce n'est donc pas la contestation de certaines marques ou étiquettes, c'est la revendication de mon droit de parler anglais en Angleterre et de m'y servir de l'expression Saumur-Champagne dans le sens usité par le gouvernement dans ses catalogues et ses tarifs officiels.

C'est la revendication de mon droit à la protection que la loi anglaise accorde à ses nationaux et au commerce de tous les pays.

Si ma demande était rejetée, je me trouverais dans cette situation incroyable d'être seul excepté en Angleterre du bénéfice de la loi anglaise et cela moins au profit de la Champagne même qu'à celui des Allemands !

Veillez agréer, Monsieur, avec mes remerciements anticipés, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

ACKERMAN-LAURANCE.

Ivresse publique

Avant-hier, un nommé T..., demeurant au Puy-Notre-Dame, se présentait à la caserne de gendarmerie dans un état d'ivresse indescriptible, couvert de boue à faire peur, et se plaignait qu'on lui avait pris son argent; puis, s'embarrassant dans ses explications, il finit par dire aux gen darmes qu'il ne savait plus ce qu'il en avait fait. Ceux-ci le fouillèrent et trouvèrent sur lui un porte-monnaie contenant 9 fr. 50; ils le mirent à cuver son vin dans la chambre de sûreté.

Revenu à la raison, on lui rendit son argent et la liberté; en outre, un procès-verbal a été dressé contre lui pour ivresse manifeste sur la voie publique.

Débit de chasse

Procès-verbal a été dressé, par la gendarmerie de Genes, contre le jeune T., âgé de 19 ans, qui chassait sans permis.

Nous apprenons la nomination à Paris, en qualité d'interne des hôpitaux, de M. Emile Emery, de Saint-Mathurin.

Ce jeune étudiant est le fils du docteur Emery, décédé il y a quatre ans, et qui représentait le canton des Ponts-de-Cé au Conseil général.

Morte de froid

Depuis cinq jours déjà, on n'avait pas revu la veuve Bouteloup, marchande de volailles, rue du Cornet, à Angers. M. Constans, commissaire de police du 1^{er} arrondissement, ayant été prévenu de cette disparition par les voisins, s'est rendu à la maison en question. Il fit aussitôt ouvrir la porte, et trouva la malheureuse femme étendue au milieu de l'appartement.

La mort, qui semblait remonter au moins à deux ou trois jours, a été attribuée à une congestion déterminée par le froid.

Mort d'un ancien garde du roi

On annonce à Tours le décès, à l'âge de 95 ans et demi, de M. Jean-Baptiste Souchet, chef d'escadron de gendarmerie en retraite d'Indre-et-Loire, officier de la Légion d'honneur, ancien commissaire impérial du Conseil de guerre de la 18^e division militaire, ancien garde du roi Louis XVIII et du roi Charles X, qui s'est éteint, avant-hier, en son domicile, rue Colbert.

Sport vélocipédique

Les Sociétés vélocipédiques du Sud-Ouest vont organiser une course importante qui comprendra le parcours suivant :

Bayonne, Mont-de-Marsan, Bordeaux, Angoulême, Poitiers, Tours, Chartres, Paris, Orléans, Châteauroux, Brives, Cahors, Montauban, Toulouse, Tarbes, Pau et Bayonne.

Cette course se fera un mois exactement après la course Bordeaux-Paris, temps suffisant pour que les concurrents soient remis de leurs fatigues et qu'ils n'aient pas perdu leur entraînement.

Les prix seront considérables : le premier aura 10,000 francs; le second 5,000; le troisième 4,000; les prix diminueront ainsi jusqu'au trentième, qui sera de 100 francs.

Toutes les Sociétés de Bordeaux, Bayonne, Mont-de-Marsan, Toulouse, Pau, Tarbes, Agen et Auch ont promis leur concours.

Concours de coiffure

Le concours de coiffure de l'Union des patrons coiffeurs a eu lieu dimanche soir, à Nantes.

M. Tessier, un Angevin, était président du jury.

L'affaire Demangeat

Les étudiants d'Alger, réunis en assemblée générale, ont décidé l'exclusion définitive de M. Demangeat fils de leur association, et ont discerné par acclamation, à M. Estoublon, le titre de président honoraire de l'Association.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 11 janvier. — Julia-Marie-Alphonsine Bougreau, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

MARIAGES

Le 11 janvier. — Auguste-Gabriel Denuet, comptable, a épousé Rosalie Maupuy, couturière (veuve), tous deux à Saumur; — Lucien-Eugène Roger, charpentier, a épousé Henriette-Joséphine Masse, couturière, tous deux à Saumur.

DÉCÈS

Le 11 janvier. — Ernestine-Marie Bigot, veuve de Marie-Paul-Jacques Collet, couturière, 28 ans, à l'Hôpital.

Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 h. 1/2. — Rideau : 8 h. 1/2.

Directeur : Yves GUILLON

Lundi 16 Janvier 1893

Première Représentation (reprise) de :

LAKMÉ

Opéra en 3 actes, de Gondinet et Ph. Gille, Musique de Léo DELIBES

Gérald	MM. Em. CAZENEUVE
Nilakantha	PLAIN.
Frédéric	DALBRESSAN.
Hadji	JAHN.
Un Domben	LOUIS.
Lakmé	Mmes DESGORIA.
Mallika	VALLIER.
Ellen	A. PELTIER.
Rose	MILTON.
Mistress Bentson	ECHAUD.

Hommes et femmes Hindous, Dames Anglaises, Officiers et Matelots, Soldats, Brahmanes, Bayadères, Fakirs, Marchands, etc.

Au deuxième acte.

GRAND BALLET DES ALMÉES

Réglé par M^{lle} RITA RIVO

Dansé par M^{lle} Rita Rivo, M^{lle}s Angèle Morra et Berthe Kleyer et M^{lle}s Lucie Bracq, Helo Retore, Ravagnati et Cantrelle.

Grand orchestre sous la Direction de M. Paul Frémaux

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

HIVER 1892-1893

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France et les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} Itinéraire : Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjan, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e Itinéraire : Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e Itinéraire : Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Durée de validité : 30 jours. Prix des billets : 1^{re} classe, 163 fr. 50 c.; 2^e classe, 122 fr. 50 c.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré, de toute gare des Compagnies d'Orléans et du Midi, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classe à prix réduits, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

Avis. — Ces billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

AVIS ADMINISTRATIF

Le Maire de la ville de Saumur rappelle à ses concitoyens, qu'en vertu de la loi du 2 mai 1835 et du décret du 4 août de la même année, tout possesseur de chiens, non déclarés, doit en faire la déclaration, à la Mairie, avant le 16 janvier courant.

Celui qui, possédant un ou plusieurs chiens, n'a pas fait de déclaration avant cette époque, est passible de la triple taxe.

Il rappelle également qu'en vertu des lois des 2 juillet 1862, 23 juillet 1872 et 22 décembre 1879, les propriétaires de voitures suspendues, chevaux, mules et mulets, non déclarés, doivent en faire la déclaration à la Mairie avant le 16 janvier courant.

Les déclarations qui ne sont pas faites dans les délais prescrits et celles qui sont inexactes ou incomplètes donnent lieu au doublement des taxes.

Mairie de Saumur, le 7 janvier 1893.

Le Maire, D^r PETON.

BOURSE DE PARIS

Du 11 Janvier 1893

3 0/0	93 43
3 0/0 amortissable	96 60
4 1/2	105 80

Dernières Nouvelles

DEMANDE DE NOUVELLES POURSUITES

On annonce pour aujourd'hui, à la Chambre, trois nouvelles demandes de poursuites contre deux députés et un sénateur.

LA DISSOLUTION

Le cabinet acceptera la discussion immédiate de l'interpellation que se propose de lui adresser M. Hubbard sur sa politique générale.

En réponse aux explications que M. Hubbard doit demander au cabinet sur l'éventualité d'une dissolution prochaine de la Chambre, M. Ribot, président du Conseil, déclarera, au nom du gouvernement, que le nouveau ministère n'a pas eu à envisager cette éventualité et qu'on n'aura pas, sans doute, à l'envisager tant que les incidents actuels n'auront pas pris fin et que le budget de 1893 n'aura pas été voté.

RETOUR DU DAHOMEY

Oran, 11 janvier. — Le paquebot *Tagète*, de la Compagnie Fraissinet, est arrivé hier, à neuf heures du soir, à Oran, avec 438 passagers, venant de Kotonou.

228 convalescents de la légion étrangère ont débarqué ce matin. Plusieurs ont été dirigés sur l'hôpital militaire; les autres, les plus valides, se sont rendus, musique en tête, au parc d'artillerie où un campement était préparé.

Dernière Heure

Service spécial de l'*Echo Saumurois*.

Paris, 11 janvier, 12 h. 38 soir.

L'amiral Gervais a refusé définitivement le portefeuille de la marine, abandonné par M. Burdeau.

L'amiral Lefèvre, auquel on avait proposé le portefeuille de la marine, a également refusé ce poste ce matin.

Le bruit de l'arrestation de M. Eiffel, qui avait couru dans la matinée, vient d'être démenti.

Berlin. — Un télégramme reçu ce matin de Berlin dit que M. de Caprivi, chancelier de l'empire d'Allemagne, défendant devant la commission le nouveau projet de la loi militaire, a montré que les forces de l'Allemagne sont insuffisantes en face l'alliance de la France et de la Russie.

M. de Caprivi constate aussi que l'état actuel de fermentation de la France permet d'envisager la possibilité d'une dictature.

Il a exprimé ensuite quelques doutes sur l'efficacité du concours des alliés de l'Allemagne.

HAVAS.

Imprimerie P. Godet

4, Place du Marché-Noir, Saumur.

NOUVELLE COLLECTION

de Cartes

Pour MENUS de Dinners, Lunch, Soupers, etc.

Cartes de visite, 4 fr. 50 le cent.

AVIS

Dans l'Almanach 1893 imprimé par M. Paul Godet, il est dit que M. Lecoindre, rue Gambetta, est adjudicataire du Fumier de la cavalerie de Saumur. Aujourd'hui et depuis la nouvelle adjudication qui a suivi la composition et l'impression dudit almanach, M. Lecoindre n'est plus adjudicataire.

Le Gérant : G. JOUAUST.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux a obtenu le titre de guérisons par an dans les hôpitaux. Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

ÉPICERIE CENTRALE
Rue Saint-Jean.

Pâtés de foies gras et Gibiers truffés des premières marques

Pâtés de foies gras truffés, terrine n° 14	1.75
— " " " " " " " " " " " "	12 3.00
— " " " " " " " " " " " "	10 4.25
— " " " " " " " " " " " "	9 5.50
— " " " " " " " " " " " "	8 7.25
— " " " " " " " " " " " "	7 10.50
— " " " " " " " " " " " "	6 14.00

Foies gras au naturel, de 4.50 à 4.75

Pâtés de foies gras de Canards, n° 10	4.25
Pâtés de foies gras truffés de Canards, n° 12	3.25
Mauviettes désossées, truffées et farcies aux foies gras	3.50
Pâtés d'Alouettes, depuis 1 fr. 25 jusqu'à 5 fr. 50	
Pâtés de Grives, de Faisan, de Bécasse, de St-Hubert, depuis 2 fr. 60 à 5 fr. 50	

PÂTES EN CROUTE SUR DEMANDE EN 24 HEURES
Truffes brossées sur choix, depuis 1 fr. la boîte.

FAILLITE GIRARD

Par ordre de M. le juge-commissaire, en exécution de l'art 537 du Code de commerce, MM. les créanciers vérifiés et affirmés de la faillite du sieur Girard, boulanger à Distré, sont invités à se réunir en la chambre des délibérations du Tribunal de commerce de Saumur, le Samedi 14 Janvier 1893, à dix heures du matin, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic, pour dissolution d'union et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Le Greffier, COLLIN.

Études de M. V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12,

Et de M. DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine.

VENTE

Aux enchères publiques EN TROIS LOTS DE

Biens de Mineur

Consistant en : TERRES, VIGNES ET JARDIN Situés communes des Verchers et de Doué-la-Fontaine.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M. DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine, le Dimanche 5 Février 1893, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra : Qu'en exécution d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-neuf décembre mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré, ledit jugement homologuant une délibération du conseil de famille du mineur Henri Genillon, ci-après nommé, pris sous la présidence de M. le Juge de paix de Doué-la-Fontaine, le douze décembre mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré ; Et aux requête, poursuite et diligence de : M. Noël Boutin-Pinot fils, pépiniériste, demeurant à Loué, Agissant au nom et comme administrateur ad hoc du mineur Henri Genillon, fonctionnaires auxquelles il a été nommé suivant délibération du conseil de famille dudit mineur prise sous la présidence de M. le Juge de paix de Doué-la-Fontaine,

en date du quatre mai mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistrée, en raison de l'opposition d'intérêts existant entre ledit mineur et son père Philippe Genillon, ci-après nommé ; 2° M. Philippe Genillon, propriétaire cultivateur, demeurant à Doué-la-Fontaine, quartier de la Chapelle, Ayant M. LE RAY pour avoué, Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé par le ministère de M. DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-après désignés, appartenant pour la nue-propriété au mineur Henri Genillon et pour l'usufruit à son père, Philippe Genillon.

DÉSIGNATION

I. Commune des Verchers

PREMIER LOT

1° Six ares soixante centiares de terre et vigne, sis aux Maingrains, joignant au nord un carrefour, au levant la grande route, au midi Abellard, au couchant l'ancienne route des Verchers ;

2° Quarante-un ares quatre-vingt centiares de terre et vigne, au même lieu, joignant au nord Vingonneau et autres, au levant les héritiers Grolleau, au midi la famille Girard, au couchant la grande route

Mise à prix, sept cents francs, ci... 700

II. Commune de Doué

DEUXIEME LOT

1° Un jardin, situé au Portail, entouré de murs de tous côtés, contenant environ onze ares, dans lequel se trouvent deux granges, un puits et une cour, joignant au nord Guyot-Lamieche, au levant un chemin, au midi Madame veuve Lourieux et au couchant l'article suivant ;

2° Six ares soixante centiares environ de vigne, situés au même canton, joignant au nord Guyot-Lamieche, au levant l'article ci-dessus, au midi Madame veuve Lourieux, et au couchant Madame veuve Collet.

Mise à prix, neuf cents francs, ci... 900

TROISIEME ET DERNIER LOT

Environ quarante-quatre ares de terre, situés aux Varannes, joignant au nord Guillun, au midi Huet, au couchant les terres des Requins, au levant M. Pinguet-Hémion.

Il est ici expliqué que ce terrain est grevé d'une rente de quatre francs au profit de l'hôpital de Doué.

Mise à prix, sept cents francs, ci... 700

Total des mises à prix : deux mille trois cents francs 2300

S'adresser, pour renseignements :

1° A M. V. LERAY, avoué-licencié à Saumur, 12, rue du Marché-Noir, poursuivant la vente ;

2° A M. DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et dressé par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le dix janvier mil huit cent quatre-vingt-treize.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le janvier mil huit cent quatre-vingt-treize, folio case un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE

Etude de M. DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE

Ou à Louer

Pour entrer en jouissance de suite

Une MAISON bourgeoise

Sise à Allonnes

Avec écurie, remise, jardin et autres servitudes.

S'adresser audit notaire.

Mme LAPEUILLE prévient MM. les Ouvriers de Saumur qu'elle ne paiera pas les réparations que l'on fera dans sa maison de la rue Gambetta, 1, sans son assentiment.

Royal Windsor LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris? Avez-vous des pellicules? Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils? SI OUI

Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux mélangés. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs en flacons et demi-flacons. ENTREPOSÉ : 22, rue de l'Échiquier, PARIS. Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve, à Saumur, chez : M. COURTARD, 2, rue Saint-Jean ; M. MACHET, rue Saint-Jean ; M. RENÉ, rue Saint-Jean ; M. PICHARD, rue Nationale ; M. DUBIGNY, coiffeur-parfumeur, 37, rue d'Orléans.

A VENDRE OU A LOUER

Excellent Terrain Potager

Très bien affrûté

D'une contenance de 70 ares.

Avec maison, pressoir, pompe et bassin.

Situé au Pont-Fouchard.

S'adresser à Mme veuve COURBALEAU, rue de Bordeaux, 40.

ON DEMANDE, à SAUMUR,

Ouvrier Relieur.

S'adresser, 5, pl. du Marché-Noir.

A VENDRE UNE MAISON

A Saumur, rue de Fenet, 29.

S'adresser à M. PASQUIER, notaire à Moutsoireau.

LA Régisse Sanguinée GUÉRIT les Rhumes, Guestrites, Crampes, Faiblesse d'Estomac, et facilite la Digestion. O fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

Hôtel Restaurant des TROIS ANGRES

A. LIGNAIS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers. Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 50 et 2 fr. Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe à toute heure

Dîners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.

N.-B. — Tripes à la mode de Caen, le Samedi et le Dimanche.

GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Ducier et d'Orléans

IMBERT FILS

Table listing various food products and their prices, including Fromages extra, Saucissons de Lyon, d'Arles et de Lorraine, and Pâtés truffés.

CHEMINS DE FER --- 1er Juillet 1892

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

Table of train schedules for the Paris-Saumur-Bordeaux line, showing departure and arrival times for various stations.

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

Table of train schedules for the Bordeaux-Saumur-Paris line, showing departure and arrival times for various stations.

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

Table of train schedules for the Nantes-Angers-Saumur-Tours-Paris line, showing departure and arrival times for various stations.

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

Table of train schedules for the Paris-Tours-Saumur-Angers-Nantes line, showing departure and arrival times for various stations.

LA FLECHE A SAUMUR

Table of train schedules for the La Flèche to Saumur line, showing departure and arrival times for various stations.

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indications contraires.